

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mars 2023

AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 856)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AS13

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – L'agrément mentionné au présent article ne peut pas être délivré à un centre de santé dont le gestionnaire est une personne morale gestionnaire d'établissement privé de santé à but lucratif. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, nous proposons d'interdire la délivrance d'un agrément pour les centres de santé portés par des groupes de santé privé à but lucratif.

Un des angles morts de la PPL est d'occulter les causes des dérives de certains centres de santé, à savoir le dévoiement de la non-lucrativité qui permet d'en faire des machines à profits.

La possibilité donnée aux groupes de santé à but lucratif d'être gestionnaire de centre de santé est une des faille qui rend ce dévoiement possible. Ceux-ci voient les centres de santé comme une manière d'orienter de nouveaux patients vers leurs cliniques. Elsan a par exemple ouvert un centre de santé en Seine Saint-Denis, pour profiter de « synergies », selon l'expression utilisée par Les Échos, avec la clinique de Stains du même propriétaire.

Nous proposons donc de ne pas accorder d'agrément à ces groupes privés à but lucratif qui détournent les centres de santé de leurs missions.